



ACTHUSY

Information municipale de THUSY

Septembre 2012 - N°9

LE MOT DU MAIRE

Après l'été et les congés, c'est la rentrée.

A l'école, les effectifs sont en légère augmentation mais pas suffisants pour l'ouverture d'une nouvelle classe. La fréquentation du restaurant scolaire augmente régulièrement, ce qui a conduit à l'embauche d'une personne durant 1 heure ½ par jour pour l'aide aux plus petits et la surveillance. L'amélioration de la qualité des repas depuis le changement de fournisseur doit contribuer à cette augmentation.

Le projet de regroupement pédagogique avec la commune de Saint-Eusèbe est remis en route. L'école de Saint-Eusèbe possède des locaux disponibles et ce regroupement permettrait de limiter le nombre de niveaux par classe.

La deuxième tranche de restructuration de la rue de l'Ecole et la réfection partielle du chemin du Vernay ont été réalisées dans de bonnes conditions. Les riverains ont subi des désagréments pendant les travaux et nous les remercions de leur patience.

Les travaux prévus sur la Morge sont terminés. Une centaine d'embâcles (obstruction du cours d'eau) ont été éliminés. Nous rappelons que l'entretien des ruisseaux et des berges incombe aux propriétaires riverains.

Le Café fonctionne maintenant depuis quelques mois grâce à de nombreux bénévoles et le distributeur de pain a beaucoup de succès. Un projet de marché de producteurs locaux est envisagé et nous espérons qu'il pourra voir le jour.

Tout ceci va dans le sens de redynamiser la vie de la commune en permettant des échanges entre les habitants ainsi que des moments de convivialité.

Bernard BONNAFOUS

URBANISME

La commission urbanisme a décidé de parcourir la commune à partir de la mi-octobre afin d'examiner :

- la conformité des travaux réalisés par rapport aux dossiers d'urbanisme déposés en mairie (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, ...),
- les éventuelles modifications ou constructions diverses effectuées sans demande.

Il est rappelé que toute construction dont la surface excède 2m² et 1,50 m au faitage est soumise à déclaration. Il en est de même pour les piscine de plus de 10 m² dont l'installation est supérieure à 3 mois par an ainsi que pour tous les travaux qui portent modification à l'aspect extérieur du bâtiment (changement de toiture, changement ou création d'ouvertures, etc...).

EXTRAIT des DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni les 8 juin et 20 juillet et les principales décisions prises sont les suivantes :

- ⇒ Entretien des berges de la Morge : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général, approbation du marché de travaux attribué à l'entreprise BOVET pour un montant de 54 496 € HT (pour les dix communes concernées).
- ⇒ Finances : décision modificative n° 1 et demande d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.
- ⇒ Acquisitions et échanges de diverses parcelles dans le cadre de régularisations de voirie.
- ⇒ Rapport d'activité de la Communauté de Communes présenté par Mme ROUPIOZ, vice-présidente.
- ⇒ Décision de mettre en place un regroupement pédagogique avec la commune de Saint-Eusèbe.

MANIFESTATIONS

Fête des mères : le 1^{er} juin

C'est par une belle soirée estivale, dans la cour de l'école, que la municipalité a convié les mamans et leur famille. Bernard Bonnafous, dans son mot d'accueil, a évoqué les valeurs de la famille et a rappelé la volonté des élus d'agir en direction des jeunes afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des familles (cantine, garderie périscolaire, activités extrascolaires, centre de loisirs...)

Avant de se retrouver autour du verre de l'amitié, le maire a présenté à l'assemblée, la petite Pauline, née à Thusy il y a quelques mois. Un événement assez exceptionnel qui mérite d'être salué, puisque Pauline est le premier bébé né à Thusy et enregistré en mairie depuis 56 ans !

Fête de l'école : le 23 juin

A l'issue du très beau spectacle présenté lors de la fête de l'école, le maire et la commission scolaire ont, au nom de la municipalité, offert à tous les élèves de CM2 un dictionnaire, petit cadeau pour clore la scolarité à l'école de Thusy.

La fête s'est prolongée par le repas préparé et servi par l'Association des parents d'élèves.

Repas Canadien : le 26 août

Le 26 août, la municipalité, aidée par Thusy Animation et Thusy Café, conviait tous les habitants à un repas canadien dans la cour de l'école.

Cette journée ensoleillée fût une réussite malgré une participation timide de la population. Les personnes présentes ont été ravies et ont apprécié cette initiative originale.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bien vivre ensemble, c'est respecter quelques règles élémentaires.

- Les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de causer des nuisances sonores ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables : de 8 h à 20 h.
 - les samedis : de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
 - les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.(arrêté préfectoral du 26-07-2007)
- Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit (sauf dérogation préfectorale). On peut les déposer dans la déchèterie de Rumilly ou en faire du compost (circulaire ministérielle DGPAAT/C2011-3088).
- Nous vous rappelons encore que vous devez, pour des questions d'hygiène, déposer vos ordures ménagères dans les bacs réservés à cet effet, **uniquement dans la journée du mercredi**, la collecte par le SITOIA intervenant le jeudi matin.

Le respect de ces quelques règles éviterait de nombreux conflits de voisinage.